



16.06.2003 - 19:20 Uhr

ACS: Initiative Avanti au Conseil des Etats

Berne (ots) -

C'est avec désappointement que l'Automobile Club de Suisse (ACS) a pris connaissance que le contre-projet de l'initiative Avanti adopté par le Conseil des Etats ne renferme ni indications concrètes concernant les trajets à réaménager, ni délais à respecter pour le début de la planification ou la réalisation. Bien que l'allègement de l'article sur la protection des alpes pour un éventuel second tube au Gothard y soit encore mentionné, ce contre-projet en est pratiquement réduit aux sollicitations d'achèvement du réseau des routes nationales prévu à l'origine qui jusqu'ici était en général non controversé.

Quoique le Conseil des Etats reprenne des éléments importants de l'initiative Avanti et de la version du contre-projet du Conseil National, les signataires de l'initiative Avanti ne devraient pas être satisfaits. Avec leur signature, ils demandaient entres autres concrètement la suppression de divers goulets d'étranglement existant aujourd'hui déjà sur le réseau des routes nationales et doivent maintenant être rassérénés par des directives générales. Spécialement dans la région du Léman, cette manière de procéder n'aura certainement pas non plus la compréhension nécessaire, le trajet chroniquement surchargé de l'autoroute Lausanne-Genève, prévu d'aménagement par l'initiative Avanti, représentant un élément important du trafic d'agglomération des deux villes.

L'Automobile Club de Suisse n'est pas d'avis que le contre-projet présenté par le Conseil des Etats puisse être une véritable alternative à l'initiative Avanti et attend avec intérêt la procédure d'élimination des divergences.

Contact:

Automobile Club de Suisse
Niklaus Zürcher, Directeur
Tél. +41/31/328'31'22 (direct / ev. COMBOX)
E-mail: nik.zuercher@acs.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003636/100464083> abgerufen werden.